

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Médiation sociale aux abords des collèges - Année 2018**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Lieu d'enseignement, de socialisation et d'apprentissage, le collège est un équipement de proximité, ouvert sur son environnement et sur le monde. Il n'est pas à l'abri des tensions sociales, des incivilités, voire des violences que peuvent connaître villes et quartiers du département.

L'Etat et le département ont donc décidé en 2002 d'unir leurs efforts pour soutenir un dispositif de médiation aux abords des collèges du département porté par des associations, dans le cadre de subventions annuelles.

Ce dispositif, progressivement étendu à 54 collèges du département, permet :

- le renforcement ou la restauration du lien social et la réduction des tensions entre les élèves, les parents, les habitants du quartier et les structures de proximité ;
- le repérage des dysfonctionnements et des besoins émergents et la recherche de réponses adaptées ;
- l'insertion professionnelle des agents de médiation engagés dans le dispositif.

Il sera maintenu durant toute l'année 2018, selon les mêmes modalités, avec les quatre associations actuelles. Il devrait ensuite évoluer, en raison du désengagement croissant de l'Etat et de la nécessité de revoir les missions des médiateurs et de professionnaliser le dispositif.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, je vous propose d'approuver les conventions avec les quatre associations qui mettent en œuvre le dispositif et de leur attribuer les subventions proposées en annexe.

La dépense de 2 000 000€ sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

